



AGENCE FRANÇAISE  
DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

**Délibération n° 2023-45 du 21 décembre 2023  
portant adoption du programme annuel de contrôles pour l'année 2024**

Le collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5, L. 232-12 et L. 232-15,

Sur proposition du secrétaire général et de la directrice du département des contrôles,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le programme annuel de contrôles pour l'année 2024 est adopté conformément à l'annexe de la présente délibération.

**Article 2** : La présente délibération et son annexe seront publiées sur le site internet de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 21 décembre 2023.

La Présidente  
de l'Agence française de lutte contre le dopage,



Béatrice BOURGEOIS



— AGENCE FRANÇAISE  
DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

## **Programme annuel de contrôles pour 2024**

**Décembre 2023**

## Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>1. Un suivi renforcé du haut-niveau dans un contexte pré-olympique et pré-paralympique majoré par l'organisation des Jeux en France .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. Un focus sur les sportifs en préparation des Jeux de Paris .....</b>	<b>4</b>
<b>1.2. Une attention nécessaire aux sélections nationales performantes de sports collectifs .....</b>	<b>4</b>
<b>1.3. Un suivi au long cours sur les périodes hors compétition .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Un effort de dissuasion renouvelé pour les compétitions accueillant des sportifs infranationaux .....</b>	<b>5</b>
<b>3. Un programme antidopage conforté en matière de dopage animal .....</b>	<b>5</b>

## Introduction

Le programme annuel de contrôle (PAC) pour 2024 achève la montée en puissance de la politique antidopage de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), à l'aube des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Le PAC reflète la politique de contrôle antidopage à l'initiative de l'AFLD comme organisation nationale antidopage, signataire du Code mondial antidopage. A ce titre, il ne comprend pas les prestations de contrôle effectuées pour le compte d'autres organisations antidopage.

En 2024, l'AFLD devra continuer d'assurer l'exécution du PAC alors qu'elle sera prestataire de service pendant les Jeux de Paris pour le compte du comité d'organisation. Cette activité consistera en la collecte d'environ 6 000 échantillons pendant les Jeux olympiques et 3000 échantillons pendant les Jeux Paralympiques, reposant respectivement sur la mobilisation d'environ 1 000 et 600 personnes (préleveurs, escortes, etc.). Cet événement aura une incidence sur l'exécution du PAC pendant la saison estivale.

Au cours du premier semestre, la présence renforcée de sportifs étrangers, en phase de préparation ou d'acclimatation sur le territoire national en vue des Jeux de Paris, devrait renforcer le nombre de sollicitations de l'AFLD de la part d'autres organisations antidopage en vue d'effectuer des contrôles en qualité d'autorité de prélèvement pour le compte de ces dernières.

Aux côtés de ces prestations dont elle n'a pas la maîtrise, l'AFLD définit annuellement sa stratégie en matière de contrôles au sein du PAC. Dans le respect du standard international des contrôles et des enquêtes (SICE) et du document technique relatif aux analyses spécialisées (TDSSA), l'élaboration du PAC pour 2024 repose sur la méthodologie relative à l'étude des risques.

A partir de cette analyse des risques, la quantité d'échantillons et d'analyse spécialisées associées sont définies, de manière théorique, puis modulée afin de répondre aux enjeux et aux risques pratiques de chaque sport et discipline. Cette modulation se matérialise par une augmentation (parfois significative) du nombre d'analyses spécialisées, mais toujours dans le cadre du respect du cadre budgétaire (ex : rugby, athlétisme longue distance, cyclisme sur route...) pour les disciplines à plus haut risque.

A l'instar du PAC pour 2023, le nombre d'échantillons à collecter en 2024 restera hissé au nombre de 12 000, ce qui représente par rapport à celui de 2019, une hausse de 50 %. Cet objectif volumétrique maintient l'Agence au rang des organisations antidopage de référence sur le plan mondial.

Le PAC sera focalisé sur le suivi des sportifs de très haut-niveau comme l'année précédente avec un ratio d'échantillons prélevés auprès des sportifs de niveau international et national de 80 % du volume annuel. Les 20 % restant des ressources du PAC 2024 seront allouées à la mise en place de contrôles sur les sportifs de niveau infranational.

### **1. Un suivi renforcé du haut-niveau dans un contexte pré-olympique et pré-paralympique majoré par l'organisation des Jeux en France**

En 2024, comme en 2023, 9600 échantillons seront orientés vers les contrôles de sportifs de niveau international ou national, qui représentent le 80% du PAC nationale, contre 75 % en 2022. Cet accroissement se justifie par la préparation des Jeux de Paris et est facilité par l'élargissement de l'assiette de sportifs concernés à compter de 2024. En effet, à la faveur de la nouvelle définition du sportif de niveau national, le groupe de sportifs a augmenté d'environ 8000 individus en 2023 à près de 11 000 en 2024.

Ce groupe national forme le vivier privilégié du suivi de haut-niveau, sous l'angle des contrôles et des actions d'éducation. Dans un souci de clarté et de simplification, la définition des sportifs de niveau national, pratiquant des disciplines individuelles, a été revue cette année. En effet, elle repose désormais sur la même construction, tous sports confondus. Sauf le cyclisme et l'athlétisme qui classifient le niveau des athlètes selon des règles fédérales, un critère commun est maintenant utilisé

pour définir les sportifs de niveau national : sont retenus les sportifs inscrits sur liste ministérielle et relevant des catégories Elite, Sénior, Relève et Collectif nationaux pour les disciplines présentes au programme olympiques et paralympiques, et ces mêmes sportifs relevant des catégories élite et sénior pour les disciplines non olympiques ou paralympiques.

### **1.1. Un focus sur les sportifs en préparation des Jeux de Paris**

L'année 2024 sera marquée par les Jeux de Paris, ce qui fera des contrôles sur les sportifs de la future délégation nationale la priorité pour le premier semestre. La qualité de pays-hôte pour la France accroît l'ampleur de ce suivi à double titre : la délégation française sera plus nombreuse du fait de l'accueil des Jeux sur le sol français et l'accueil de ces compétitions augmente d'autant le risque d'exposition au dopage et la vulnérabilité des sportifs. La conjugaison de ces facteurs a pour effet d'accroître la surveillance exercée par les fédérations internationales et l'organisation française antidopage sur le vivier national de haut-niveau. Cette particularité justifiera le maintien du recours, introduit en 2023, à la double inclusion de certains sportifs français au sein du groupe cible de l'Agence française et de la fédération internationale dont ils relèvent.

La répartition des contrôles entre disciplines et sportifs prendra ainsi en compte la collaboration avec les partenaires internationaux (ITA, fédérations internationales, ONAD...) fondée sur des échanges réguliers et transparents. Cette collaboration internationale permet à l'Agence de suivre tous les sportifs français partout dans le monde. Pour ce faire, l'Agence peut s'appuyer sur les autres organisations antidopage ou diligenter des contrôles à l'étranger, qui représente en moyenne 2% du PAC.

Dans la logique de suivi de la délégation française pour les Jeux de Paris, une attention particulière sera accordée aux disciplines paralympiques et aux sportifs français s'y préparant. A cette fin, l'objectif de 300 contrôles, repris de celui affiché en 2023, sera maintenu en 2024. En fonction de l'analyse de risques, ce nombre d'échantillons sera réparti entre les disciplines, avec le souci de couvrir une large palette de disciplines relevant de l'handisport ou du sport adapté.

### **1.2. Une attention nécessaire aux sélections nationales performantes de sports collectifs**

Le programme dédié au sport de haut-niveau comprend un effort équivalent d'environ 6000 échantillons pour les sports collectifs, d'une part, et les sportifs individuels, d'autre part. Cette parité entre ces deux catégories donne une place plus importante, de manière relative par rapport à d'autres nations sportives, aux disciplines collectives.

Cette spécificité est le reflet de la réalité sportive française qui enregistre, pour les équipes de France, d'excellents résultats justifiant un suivi plus important. Cette orientation sera maintenue en 2024, spécialement dans les sports où les sélections françaises performant au plus haut niveau international. Les sportifs et les équipes seront suivis au quotidien via les championnats nationaux ainsi qu'à travers les regroupements fédéraux précédant les compétitions internationales (Tournoi des 6 nations, matchs qualificatifs précédant de gros événements, tournois valant pour les qualifications olympiques...).

### **1.3. Un suivi au long cours sur les périodes hors compétition**

Parmi ces échantillons, environ 48 % seront collectés en compétition, ce qui marque une présence plus forte que la moyenne d'autres nations. Cette tendance, déjà actée en 2023, se poursuit au vu de l'historique de cas de dopage constatés les années précédentes en compétition et du caractère dissuasif qui s'attache aux contrôles aléatoires et inopinés sur un calendrier sportif important dans le pays.

Symétriquement, environ 52 % des échantillons seront collectés hors compétition (rassemblements, entraînements, domicile, etc.), ce qui assure une détection efficace de l'administration ou de l'usage de substances ou méthodes interdites supposant un protocole en amont des compétitions. La réalisation de ces contrôles suppose le recours aux instruments de suivi dont dispose désormais l'AFLD pour connaître la localisation des sportifs à contrôler : le groupe cible et le groupe de contrôle.

Parmi les sportifs de niveau national, environ 315 sportifs auront vocation à faire partie du groupe cible de l'agence et 300 du groupe de contrôle. Cette population est en grande majorité issue des sports individuels et sera sélectionnée en prenant en compte l'échéance des Jeux de Paris. Au total, près de 615 sportifs feront l'objet d'un suivi particulier.

Les sportifs soumis à l'obligation de localisation pour la première partie de l'année seront essentiellement ceux affichant des ambitions pour les Jeux de Paris 2024 pour lesquels une surveillance accrue sera prioritaire. Conformément aux standards internationaux, tous les sportifs appartenant au groupe cible seront contrôlés « hors compétition » au minimum à trois reprises au cours de l'année et les sportifs relevant du groupe de contrôle seront contrôlés au minimum une fois « hors compétition ».

Les sportifs pratiquant les sports collectifs seront également concernés par un suivi individuel à partir de l'envoi d'un calendrier hebdomadaire. Au besoin, cette politique de suivi sera complétée par une inclusion au groupe cible ou au groupe de contrôle.

## **2. Un effort de dissuasion renouvelé pour les compétitions accueillant des sportifs infranationaux**

L'action de l'AFLD ne se borne pas au haut-niveau mais s'étend à l'ensemble des compétitions sportives organisées en France, qu'elles relèvent du monde fédéral ou qu'elle donne simplement lieu à une remise de prix. Ce périmètre de compétence étendu distingue l'AFLD de la plupart des organisations antidopage.

L'effet dissuasif de ces contrôles repose sur le maintien de leur caractère inopiné, largement assuré par l'assiette importante de compétitions sportives de tous niveaux parmi lesquelles l'Agence peut décider de diligenter des contrôles. Ce ciblage pourra s'appuyer utilement sur la politique de renseignement antidopage et le recueil de signalements à travers la nouvelle plateforme dédiée de l'Agence (plateforme *Fair-Play*).

Ces contrôles sont primordiaux et dissuasifs dans un objectif de santé publique. Ils seront dédiés et aux sportifs qui nécessitent une attention particulière et active eu égard à leur bon niveau sportif et au risque lié à la discipline pratiquée (p.ex. cyclisme et athlétisme amateur). Cette attention s'étendra également à des disciplines, particulièrement exposées au risque de dopage en raison des qualités d'endurance ou de force requises, même lorsqu'elles sont pratiquées en marge du cadre fédéral (p. ex. le crossfit ou le culturisme).

Le déploiement de ces contrôles sera facilité par le recours à la technique de prélèvement de la goutte de sang séché (ou DBS). Plus rapide et moins intrusive, elle autorise une campagne de prélèvements de masse, comme l'expérience menée avec succès en crossfit en juin 2023 l'a démontré. L'Agence veut dupliquer cette expérience à plus grande échelle en 2024, dans les différentes disciplines pour lesquelles l'objectif est d'accroître l'effet dissuasif, la protection de la santé et la possibilité de mesurer la propagation de l'usage de substances ou méthodes interdites au niveau infranational.

## **3. Un programme antidopage conforté en matière de dopage animal**

Pour 2024, l'Agence maintient son objectif de 300 échantillons collectés auprès des chevaux et chiens. Elle affiche également son ambition d'expérimenter des contrôles concomitants en dopage humain et animal sur les mêmes compétitions en 2024 et d'élargir son activité comme prestataire de service

Les fondamentaux de l'analyse de risque, élaborée en 2023, seront maintenus en 2024 avec la recherche d'une couverture des contrôles sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans l'ensemble des disciplines, y compris le polo contrôlé en 2023.

Les échantillons demeureront ventilés selon une étude des risques prenant en considération le caractère olympique ou non des disciplines sportives, le nombre de violations aux règles antidopage au cours des cinq dernières années et les enquêtes ouvertes par le département des enquêtes et du renseignement.

Le programme antidopage animal pourra s'appuyer sur le concours des investigations antidopage pour lesquels les pouvoirs d'enquête peuvent être mobilisés au même titre que le dopage humain par l'Agence.

\*\*\*